



Département du GERS

Centre Intercommunal d'Action Sociale BASTIDES DE LOMAGNE

ZA Route d'Auch

32120 MAUVEZIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

Mise en ligne le 17 Avril 2024

Exécutif : M. Jean Luc SILHERES

Rédacteur des actes : Mme Charlotte REGUENA

Publication des actes : Mme Charlotte REGUENA

| N° Délibération | Nomenclature | | Objet de la délibération | Vote |
|-----------------|--------------|-----------------------|---|-----------|
| | N° | Thème | | |
| D-10042024-1 | 7.1 | Décisions Budgétaires | Modification des tarifs 2024 | Unanimité |
| D-10042024-1a | 7.1 | Décisions Budgétaires | Modification des tarifs 2024 - Remplace la D-10042024 | Unanimité |
| D-10042024-2 | 7.1 | Décisions Budgétaires | Approbation du compte de gestion 2023- CIAS | Unanimité |
| D-10042024-3 | 7.1 | Décisions Budgétaires | Vote du compte administratif 2023 - CIAS | Unanimité |
| D-10042024-3a | 7.1 | Décisions Budgétaires | Arrêtés et Signature - Compte administratif 2023 - CIAS | |
| D-10042024-4 | 7.1 | Décisions Budgétaires | Affectation des résultats 2023 - CIAS | Unanimité |
| D-10042024-5 | 7.1 | Décisions Budgétaires | Approbation du compte de gestion 2023- SAAD | Unanimité |
| D-10042024-6 | 7.1 | Décisions Budgétaires | Vote du compte administratif 2023 - SAAD | Unanimité |
| D-10042024-6a | 7.1 | Décisions Budgétaires | Arrêtés et Signature - Compte administratif 2023 - SAAD | |
| D-10042024-7 | 7.1 | Décisions Budgétaires | Affectation des résultats 2023 - SAAD | Unanimité |
| D-10042024-8 | 7.1 | Décisions Budgétaires | Vote du budget 2024 - CIAS | Majorité |
| D-10042024-8a | 7.1 | Décisions Budgétaires | Arrêtés et Signature - Budget 2024 - CIAS | |
| D-10042024-9 | 7.1 | Décisions Budgétaires | Vote du budget 2024 - SAAD | Unanimité |
| D-10042024-9a | 7.1 | Décisions Budgétaires | Arrêtés et Signature - Budget 2024 - SAAD | |
| D-10042024-10 | 5.7 | Intercommunalité | Adhésion au pôle Bien Vivre au Travail du CDG32 | Unanimité |



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-10042024-1

Séance du 10 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 Avril à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CETTOLO Serge, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, LECOCCO Jean Charles, MEHEUT Dominique, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc,

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CHAUBET Claire, LAFFARGUE Yves, MASAROTTI Sylvie, NINGRES Catherine, TERNIER Gilles

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Modification des tarifs 2024

Vu la délibération du CIAS Bastides de Lomagne du 24 Janvier 2023 fixant la tarification des mutuelles et des caisses de retraite pour les bénéficiaires ;

Vu l'arrêté du Conseil Départemental du 14 Mars 2024 portant fixation du tarif du SAAD géré par le CIAS Bastides de Lomagne pour l'exercice 2024 ;

Considérant que le Conseil Départemental a fixé le tarif horaire à 24€ pour les bénéficiaires de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et de l'Aide-Ménagère.

Ce tarif sera mis en œuvre dans les plans d'aide à partir du 1^{er} Mai 2024. Un rattrapage nous sera versé sous la forme de dotation pour la période du 1^{er} Janvier 2024 au 30 Avril 2024.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} Janvier 2024 pour les mutuelles et les caisses de retraite :

- Semaine : 26.30€
- Dimanche et Jours fériés : 29.50€

Il ajoute que pour les prestations en financement personnel, le tarif appliqué au 1^{er} Janvier 2024 est fixé à 24.00€ (semaine, dimanche et jours fériés).

Où cet exposé, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les tarifs 2024.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**





**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-10042024-1-a

Séance du 10 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 Avril à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CETTOLO Serge, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, LECOCQ Jean Charles, MEHEUT Dominique, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc,

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CHAUBET Claire, LAFFARGUE Yves, MASAROTTI Sylvie, NINGRES Catherine, TERNIER Gilles

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Modification des tarifs 2024 - Remplace la D-10042024-1

Vu la délibération du CIAS Bastides de Lomagne du 24 Janvier 2023 fixant la tarification des mutuelles et des caisses de retraite pour les bénéficiaires ;

Vu l'arrêté du Conseil Départemental du 14 Mars 2024 portant fixation du tarif du SAAD géré par le CIAS Bastides de Lomagne pour l'exercice 2024 ;

Considérant que le Conseil Départemental a fixé le tarif horaire à 24€ pour les bénéficiaires de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et de l'Aide-Ménagère.

Ce tarif sera mis en œuvre dans les plans d'aide à partir du 1^{er} Mai 2024. Un rattrapage nous sera versé sous la forme de dotation pour la période du 1^{er} Janvier 2024 au 30 Avril 2024.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} Janvier 2024 pour les mutuelles et les caisses de retraite :

- Semaine : 26.30€
- Dimanche et Jours fériés : 29.50€

Il ajoute que pour les prestations en financement personnel, le tarif appliqué au 1^{er} Mai 2024 est fixé à 24.00€ (semaine, dimanche et jours fériés).

Où cet exposé, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les tarifs 2024.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**





**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-10042024-2

Séance du 10 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 Avril à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CETTOLO Serge, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, LECOCCO Jean Charles, MEHEUT Dominique, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc,

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CHAUBET Claire, LAFFARGUE Yves, MASAROTTI Sylvie, NINGRES Catherine, TERNIER Gilles

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2023 - CIAS

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Considérant,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion 2023 du CIAS, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**





**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-10042024-3

Séance du 10 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 Avril à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CETTOLO Serge, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, LECOCQ Jean Charles, MEHEUT Dominique, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc,

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CHAUBET Claire, LAFFARGUE Yves, MASAROTTI Sylvie, NINGRES Catherine, TERNIER Gilles

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Vote du compte administratif 2023 - CIAS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilles BEGUE, Vice-Président, et quitte l'assemblée. Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif de l'exercice 2023 au vote de l'Assemblée :

| - Fonctionnement | | |
|-------------------------|-----------|---------------|
| DEPENSES | Prévues | 1 269 609.55€ |
| | Réalisées | 1 222 744.16€ |
| RECETTES | Prévues | 1 269 609.55€ |
| | Réalisées | 1 296 894.52€ |

- Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement : 74 150.36€

Résultat global : 74 150.36€


Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Vice-Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2023 du CIAS.

**Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**



BUDGET CIAS - CA 2023

ANNEXES - ARRETES ET SIGNATURE

| | | |
|--|--|--|
| <p>Présenté par le Vice-Président A Mauvezin, le 10 Avril 2024 Le Vice - Président,</p>  <p>Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en Session ordinaire. A Mauvezin, le 10 Avril 2024</p> <p>Les membres du Conseil d'Administration,</p> | <p>Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :</p> <p>VOTES Pour : Contre : Abstention :</p> | <p>17 66 66 00 00</p> |
| Date de la Convocation | 02/04/24 | |

| | | |
|---|---|---|
| <p>Jean Luc SILHERES Signature :</p> | <p>Gilles BÉGUÉ Signature :</p>  | <p>Eric BALLESTER Signature :</p>  |
| <p>Josiane BIGOURDAN Signature : EXCUSÉE</p> | <p>Serge CETTOLO Signature :</p>  | <p>Claire CHAUBET Signature : EXCUSÉE</p> |
| <p>Linda DELDEBAT Signature :</p>  | <p>Sylvie MASAROTTI Signature : EXCUSÉE</p> | <p>Dominique MEHEUT Signature :</p>  |
| <p>Cécile HERVÉ Signature :</p>  | <p>Cécile CAMBOURS Signature : EXCUSÉE</p> | <p>Bernadette DUMOUCHE Signature :</p>  |
| <p>Yves LAFFARGUE Signature : EXCUSE</p> | <p>Jean Charles LECOCQ Signature :</p>  | <p>Gilles TERNIER Signature : EXCUSE</p> |
| <p>Alexandra PASCOLINI Signature :</p>  | <p>Catherine NINGRES Signature : EXCUSÉE</p> | |



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-10042024-4

Séance du 10 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 Avril à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CETTOLO Serge, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, LECOCCO Jean Charles, MEHEUT Dominique, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc,

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CHAUBET Claire, LAFFARGUE Yves, MASAROTTI Sylvie, NINGRES Catherine, TERNIER Gilles

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Affectation des résultats 2023 - CIAS

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de M. Jean Luc SILHERES, après avoir approuvé le compte administratif 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|---|--------------------|
| Un excédent de fonctionnement de | 66 241.23 € |
| Un excédent reporté de | 7 909.13 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 74 150.36 € |

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

| | |
|---|-------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT | 74 150.36 € |
| Affectation complémentaire en réserve (1068) | 0 € |
| Résultat reporté en fonctionnement (002) | 74 150.36 € |
| Résultat d'investissement reporté (001) EXCEDENT | 0 € |

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**





**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-10042024-5

Séance du 10 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 Avril à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CETTOLO Serge, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, LECOCCO Jean Charles, MEHEUT Dominique, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc,

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CHAUBET Claire, LAFFARGUE Yves, MASAROTTI Sylvie, NINGRES Catherine, TERNIER Gilles

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2023 - SAAD

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Considérant,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion 2023 du SAAD, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**





**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-10042024-6

Séance du 10 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 Avril à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CETTOLO Serge, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, LECOCQ Jean Charles, MEHEUT Dominique, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc,

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CHAUBET Claire, LAFFARGUE Yves, MASAROTTI Sylvie, NINGRES Catherine, TERNIER Gilles

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Vote du compte administratif 2023 - SAAD

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilles BEGUE, Vice-Président, et quitte l'assemblée. Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif de l'exercice 2023 au vote de l'Assemblée :

| - Fonctionnement | | |
|-------------------------|-----------|---------------|
| DEPENSES | Prévues | 1 810 504.46€ |
| | Réalisées | 1 794 043.70€ |
| RECETTES | Prévues | 1 810 504.46€ |
| | Réalisées | 1 800 833.92€ |

- Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement : 6 790.22€

Résultat global : 6 790.22€


Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Vice-Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2023 du SAAD.

**Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**



BUDGET SAAD- CA 2023

ANNEXES - ARRETES ET SIGNATURE

| | | |
|--|---|---------------------------------------|
| <p>Présenté par le Vice-Président A Mauvezin, le 10 Avril 2024 Le Vice - Président,</p>  <p>Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en Session ordinaire. A Mauvezin, le 10 Avril 2024</p> <p>Les membres du Conseil d'Administration,</p> | <p>Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :</p> <p>VOTES Pour : Contre : Abstention :</p> <p>Date de la Convocation</p> | <p>17 06 006 02/04/24</p> |
|--|---|---------------------------------------|

| | | |
|---|---|---|
| <p>Jean Luc SILHERES Signature :</p> | <p>Gilles BÉGUÉ Signature :</p>  | <p>Eric BALLESTER Signature :</p>  |
| <p>Josiane BIGOURDAN Signature : <i>EXCUSEE</i></p> | <p>Serge CETTOLO Signature :</p>  | <p>Claire CHAUBET Signature : <i>EXCUSEE</i></p> |
| <p>Linda DELDEBAT Signature :</p>  | <p>Sylvie MASAROTTI Signature : <i>EXCUSEE</i></p> | <p>Dominique MEHEUT Signature :</p>  |
| <p>Cécile HERVÉ Signature :</p>  | <p>Cécile CAMBOURS Signature : <i>EXCUSEE</i></p> | <p>Bernadette DUMOUCHE Signature :</p>  |
| <p>Yves LAFFARGUE Signature : <i>EXCUSEE</i></p> | <p>Jean Charles LECOCQ Signature :</p>  | <p>Gilles TERNIER Signature : <i>EXCUSEE</i></p> |
| <p>Alexandra PASCOLINI Signature :</p>  | <p>Catherine NINGRES Signature : <i>EXCUSEE</i></p> | |



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-10042024-7

Séance du 10 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 Avril à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CETTOLO Serge, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, LECOCCO Jean Charles, MEHEUT Dominique, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc,

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CHAUBET Claire, LAFFARGUE Yves, MASAROTTI Sylvie, NINGRES Catherine, TERNIER Gilles

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Affectation des résultats 2023 - SAAD

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de M. Jean Luc SILHERES, après avoir approuvé le compte administratif 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|---|-------------------|
| Un déficit de fonctionnement de | 40 727.65 € |
| Un excédent reporté de | 47 517.87 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 6 790.22 € |

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

| | |
|---|------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT | 6 790.22 € |
| Affectation complémentaire en réserve (1068) | 0 € |
| Résultat reporté en fonctionnement (002) | 6 790.22 € |
| Résultat d'investissement reporté (001) EXCEDENT | 0 € |

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**





**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-10042024-8

Séance du 10 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 Avril à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CETTOLO Serge, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, LECOCCQ Jean Charles, MEHEUT Dominique, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc,

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CHAUBET Claire, LAFFARGUE Yves, MASAROTTI Sylvie, NINGRES Catherine, TERNIER Gilles

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Vote du budget 2024 - CIAS

Le Président présente à l'assemblée le budget CIAS de l'exercice 2024 :

Fonctionnement

Dépenses : 1 576 120.34 €
Recettes : 1 576 120.34 €


Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le budget CIAS 2024 à la majorité.
(Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 1)

**Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**



BUDGET CIAS - BP 2024

ANNEXES - ARRETES ET SIGNATURE

| | | |
|--|---|---|
| <p>Présenté par le Vice-Président A Mauvezin, le 10 Avril 2024 Le Vice - Président,</p>  <p>Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en Session ordinaire. A Mauvezin, le 10 Avril 2024</p> <p>Les membres du Conseil d'Administration,</p> | <p>Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :</p> <p>VOTES Pour : Contre : Abstention :</p> <p>Date de la Convocation</p> | <p>17 10 10</p> <p>60 1</p> <p>02/04/24</p> |
|--|---|---|

| | | |
|---|---|---|
| <p>Jean Luc SILHERES Signature : </p> | <p>Gilles BÉGUÉ Signature : </p> | <p>Eric BALLESTER Signature : </p> |
| <p>Josiane BIGOURDAN Signature : <i>EXCUSEE</i></p> | <p>Serge CETTOLO Signature : </p> | <p>Claire CHAUBET Signature : <i>EXCUSEE</i></p> |
| <p>Linda DELDEBAT Signature : </p> | <p>Sylvie MASAROTTI Signature : <i>EXCUSEE</i></p> | <p>Dominique MEHEUT Signature : </p> |
| <p>Cécile HERVÉ Signature : </p> | <p>Cécile CAMBOURS Signature : <i>EXCUSEE</i></p> | <p>Bernadette DUMOUCHE Signature : </p> |
| <p>Yves LAFFARGUE Signature : <i>EXCUSEE</i></p> | <p>Jean Charles LECOCQ Signature : </p> | <p>Gilles TERNIER Signature : <i>EXCUSEE</i></p> |
| <p>Alexandra PASCOLINI Signature : </p> | <p>Catherine NINGRES Signature : <i>EXCUSEE</i></p> | |



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-10042024-9

Séance du 10 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 Avril à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CETTOLO Serge, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, LECOCCO Jean Charles, MEHEUT Dominique, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc,

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CHAUBET Claire, LAFFARGUE Yves, MASAROTTI Sylvie, NINGRES Catherine, TERNIER Gilles

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Vote du budget 2024 - SAAD

Le Président présente à l'assemblée le budget SAAD de l'exercice 2024 :

Fonctionnement

Dépenses : 1 922 026.00 €


Recettes : 1 922 026.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le budget SAAD 2024 à l'unanimité.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**



BUDGET SAAD - BP 2024 ANNEXES - ARRETES ET SIGNATURE

| | | |
|---|---|--------------------------------------|
| <p>Présenté par le Vice-Président A Mauvezin, le 10 Avril 2024 Le Vice - Président,</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en Session ordinaire. A Mauvezin, le 10 Avril 2024</p> <p>Les membres du Conseil d'Administration,</p> | <p>Nombre de membres en exercice : 17 Nombre de membres présents : 10 Nombre de suffrages exprimés : 10</p> <p>VOTES Pour : Contre : Abstention : 000</p> <p>Date de la Convocation : 02/04/24</p> | <p>17 10 10 000</p> |
|---|---|--------------------------------------|

| | | |
|---|---|---|
| <p>Jean Luc SILHERES Signature : </p> | <p>Gilles BÉGUÉ Signature : </p> | <p>Eric BALLESTER Signature : </p> |
| <p>Josiane BIGOURDAN Signature : EXCUSEE</p> | <p>Serge CETTOLO Signature : </p> | <p>Claire CHAUBET Signature : EXCUSEE</p> |
| <p>Linda DELDEBAT Signature : </p> | <p>Sylvie MASAROTTI Signature : EXCUSEE</p> | <p>Dominique MEHEUT Signature : </p> |
| <p>Cécile HERVÉ Signature : </p> | <p>Cécile CAMBOURS Signature : EXCUSEE</p> | <p>Bernadette DUMOUCHE Signature : </p> |
| <p>Yves LAFFARGUE Signature : EXCUSEE</p> | <p>Jean Charles LECOCQ Signature : </p> | <p>GILLES FERNIER Signature : EXCUSEE</p> |
| <p>Alexandra PASCOLINI Signature : </p> | <p>Catherine NINGRES Signature : EXCUSEE</p> | |



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-10042024-10

Séance du 10 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 Avril à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CETTOLO Serge, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, LECOCQ Jean Charles, MEHEUT Dominique, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc,

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CHAUBET Claire, LAFFARGUE Yves, MASAROTTI Sylvie, NINGRES Catherine, TERNIER Gilles

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Adhésion au pôle Bien Vivre au Travail du CDG32

M. le Président informe les membres du conseil d'administration que suite à une révision de la tarification des missions facultatives exercées par le pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion, il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à ce pôle.

Désormais, le CDG propose une tarification unique et forfaitaire de 100 € par agent par an, pour les affiliés à titre obligatoire, leur permettant l'accès à l'ensemble des missions du pôle BVT (santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie).

Les modalités de fonctionnement et de contact du pôle sont inchangées, elles sont détaillées dans la convention.

Il est ainsi proposé aux membres de l'assemblée délibérante de renouveler son adhésion au pôle Bien Vivre au Travail, d'adopter les termes de la convention proposée et d'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

Le conseil d'administration,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers en date du 11 décembre 2023 portant sur l'actualisation des tarifs des services conventionnels du CDG et notamment ceux du pôle Bien Vivre au Travail,

Entendu l'exposé de M. le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de renouveler l'adhésion de la commune au pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion
- d'adopter les termes de la convention définissant les modalités d'adhésion et les conditions de réalisation des différentes missions réalisées par le pôle.
- d'autoriser M. le Président à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.



**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**